

AFFAIRE N° 3. - Travaux de protection des rives de la Rivière Saint-Denis. - Marché de 200 à 250 millions de 1.200.000 Frc CFA, passé avec M. COJONDE, entrepreneur, pour creusement d'un chenal dans le lit de la Rivière Saint-Denis.

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Colègues,

Par sa lettre n° A/11 en date du 25 Octobre dernier, M. l'Ingénieur divisionnaire chargé de l'Arrondissement de l'Est m'a rappelé que la Commune avait obtenu sur les crédits FIDOM un crédit de paiement de 25.000.000 de Frc CFA pour la continuation des travaux de protection des rives de la Rivière Saint-Denis.

Le Service des Ponts et Chaussées a été chargé de l'exécution en régie de ces travaux.

Dans le cadre de cette mission, il convient de creuser un chenal dans le lit de la Rivière. Ce travail ne peut être effectué que par un tel dossier très puissant.

Le seul achèvement disponible est un D 3 appartenant à M. COJONDE, entrepreneur. Le projet de marché présenté par le Service des Ponts et Chaussées s'élève à 3.500.000 Frc CFA. La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du chapitre 903 Article 221.307 du budget supplémentaire de 1967 * Grosses réparations à la Digue de la Rivière Saint-Denis.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 28 Décembre 1967
P le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. Chichard.